

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Cynthia Marcil

<https://www.cadre21.org/membres/9a846a878242a3583b28bb60>

Date d'obtention : 2021-11-19 17:50:19

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Cette méthode s'applique uniquement dans le cadre d'intervention en milieu scolaire. Elle se doit d'être faite rapidement en suivant les étapes et le questionnaire de la trousse Sexto.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Intervention plus rapide et en connaissance de tout ce qui doit être fait correctement afin de demeurer dans la légalité et l'intervention adéquate.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Faire attention à ne pas mettre les mots dans la bouches. Utiliser la trousse Sexto pour intervenir et questionner. Ne jamais regarder les photos ou vidéos. Saisir s'il y a lieu le cellulaire afin de limiter la propagation des photos et vidéos. Communiquer rapidement avec les policiers.